

A40 - Autoroute Blanche (Haute-Savoie)

Arrivée du Flux Libre en 2027 : le premier portique a été posé la nuit dernière sur la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny

En préparation de l'arrivée du Flux Libre en 2027 sur l'A40, entre Passy et Etrembières, les équipes d'ATMB viennent de poser le premier des cinq portiques qui remplaceront, à terme, les péages traditionnels. Durant une nuit de fermeture sur une portion d'A40, les équipes ont implanté au-dessus des voies un portique de 30 mètres de long et composé de 70 équipements : caméras, lasers, etc.

Ce portique situé à Toisinges (commune de Saint-Pierre-en-Faucigny) sera complété par quatre autres, posés à Bonneville, Arthaz, Vougy et Magland entre fin 2025 et 2026. Leur positionnement permettra de reconstituer la grille tarifaire actuelle.

Ces portiques ne seront pas en fonctionnement avant la mise en service du Flux Libre en 2027. Ils concerneront 58 km d'Autoroute Blanche, entre Passy et Etrembières. Le budget global de cette transformation est estimé à 65 millions d'euros.

La pose du premier portique Flux Libre a eu lieu durant la nuit du 15 au 16 octobre 2025

Durant une nuit de fermeture sur une portion d'A40, les équipes d'ATMB ont implanté au-dessus des voies le tout premier portique Flux Libre à Toisinges, sur la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny.

D'une longueur de 30 mètres, chaque portique est équipé de 70 équipements permettant d'enregistrer les passages des véhicules.

D'ici fin 2026, quatre autres portiques compléteront le dispositif pour permettre un trajet sans arrêt au péage, entre Passy et Etrembières. Le positionnement des cinq portiques permet de reconstituer la grille tarifaire actuelle. Ces portiques remplaceront, à leur mise en service courant 2027, les gares de péage actuelles, qui seront démontées. En 2027, le montant du péage sera réglé après le trajet : avec le badge télépéage, sur le site atmb.com ou chez l'un des 10 000 buralistes du réseau NIRIO.



©ATMB

Comment fonctionnent les 70 équipements fixés sur le portique ?

Lorsque vous passez sous un portique de péage en flux libre à 130 km/h, une dizaine d'équipements s'activent pour identifier et classer votre véhicule. Pour capter le flux de l'ensemble des voies surplombées, 70 équipements sont nécessaires.

Au passage de chaque portique, trois lasers détectent votre véhicule. Ces lasers sont associés à une caméra latérale qui compte les essieux, cela permet de déterminer la catégorie tarifaire selon la taille du véhicule et son nombre d'essieux.

En parallèle, deux caméras lisent votre plaque d'immatriculation à l'avant et à l'arrière, assistées par des flashes infrarouges en cas de faible visibilité. Une troisième caméra, dite de contexte, complète le dispositif en cas de besoin, pour visualiser le véhicule dans son ensemble.

Pour les conducteurs équipés d'un badge télépéage, une antenne dédiée lit automatiquement les données du badge pour intégrer le passage à la facturation mensuelle, comme aujourd'hui.

Toutes les informations sont ensuite centralisées et agrégées par un contrôleur central, situé dans un abri technique au pied du portique (appelé shelter), puis transmises via fibre optique vers le système de traitement des transactions pour la facturation finale.

L'objectif est d'assurer une facturation juste et précise, sans arrêt.

L'utilisation des données enregistrées par les portiques

Les portiques du flux libre ne collectent que des données nécessaires à la perception du péage. Elles sont exclusivement accessibles aux équipes ATMB et leur sous-traitant dans le cadre de leur mission de facturation. Ces données ne peuvent pas servir à sanctionner d'infractions telles que les excès de vitesse ou les conduites dangereuses. Nous ne nous substituons pas aux forces de l'ordre.

Les données récoltées respectent les dispositions du RGPD. Seules les données strictement nécessaires au péage sont collectées.

Les travaux de préparation au Flux Libre ont commencé depuis mars 2025

En 2025 et 2026, cinq portiques sont construits entre Passy et Etrembières. Ils seront installés à : Magland, Vougy, Bonneville, Saint-Pierre-en-Faucigny (Toisinges), Arthaz.

La mise en place d'un portique comprend plusieurs étapes :

- **Les travaux de génie civil** pour :
 - construire le refuge de sécurité associé au futur portique. Ce refuge sert aux techniciens de maintenance pour se garer et accéder à l'équipement en toute sécurité pour leur entretien et les réparations,
 - construire les massifs en béton accueillant les pieds du portique. Le portique est haut de 6 mètres et long de 30 mètres pour traverser les quatre voies de circulation.
- La pose et la configuration des cinq **locaux techniques**, appelé « Shelter », contenant l'alimentation et les systèmes d'information associés à chaque portique.
- **L'assemblage des portiques et l'installation des caméras et capteurs**, plus de 70 équipements composent chaque portique. Les portiques sont d'abord livrés en plusieurs parties : les deux pieds et trois poutres de 10 mètres. Toutes ces parties sont équipées dans les locaux d'ATMB avant d'être transportées vers le site, puis assemblées et grutées.
- Dès la mise en place du premier portique, **les tests de bon fonctionnement** commenceront afin de vérifier la bonne reconstitution du trajet et sa juste tarification : de l'enregistrement du passage jusqu'à sa mise en paiement vers le client.

En tout, ce sont plus de 15 entreprises spécialisées qui travaillent dès aujourd'hui à préparer cette arrivée.

Ces portiques ne seront pas en fonctionnement avant la mise en service du Flux Libre en 2027.

Les avantages du Flux Libre en 2027 pour les clients et le territoire

Parce qu'ATMB place l'innovation et l'écologie au cœur de sa stratégie de service pour les territoires qu'elle traverse, ses équipes ont choisi de mettre en place le péage en Flux Libre en priorité sur le territoire couvert par le Plan de Protection de l'Atmosphère.

- **Un gain de sécurité** : les risques d'accrochage et le stress pour trouver la bonne voie de péage sont supprimés.
- **Un gain de fluidité** : les congestions liées au péage, notamment lors des week-ends prolongés, des retours de ski le dimanche et des départs en vacances, sont supprimés.
- **Une réduction des émissions de CO2** : le gain annuel est estimé à près de 2 500 tonnes de CO2 pour ces 58 km du réseau ATMB, ou encore à l'économie de plus d'1 million de litres de carburant.
- **Des espaces partiellement rendus à la nature** : l'empreinte au sol de nos infrastructures de péage changera radicalement. Les barrières actuelles de péage seront déconstruites et les abords de l'autoroute revégétalisés. Ces opérations prendront plusieurs années

Télécharger la photo : [ici](#). (Lien disponible jusqu'au 23 octobre)

A propos d'ATMB :

La mission d'Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc (ATMB) est de faciliter les déplacements au cœur de la Haute-Savoie, entre la Suisse et l'Italie, tout en contribuant au développement durable des territoires.

ATMB est une société anonyme détenue à 91,3 % par l'État et les collectivités territoriales. Elle est concessionnaire du Tunnel du Mont Blanc avec son homologue italien SITMB, ainsi que de l'Autoroute Blanche (A40). Elle s'est également vu confier la Route Blanche (RN205) en 2010.

CONTACT PRESSE

Céline Coudurier

Direction de la communication ATMB

celine.coudurier@atmb.net

04 50 25 20 51 / 06 74 40 41 11